

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

**Arrêté du 25 mars 2008 portant nomination des membres du conseil d'administration
du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations**

NOR : M TSA0830239A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,
Vu l'arrêté du 22 janvier 1964 instituant un Centre technique national pour l'enfance et l'adolescence inadaptées et des centres régionaux ;
Vu l'arrêté du 6 février 1975 portant approbation des statuts du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, notamment son article 6 ;
Vu l'arrêté du 21 mars 2007 portant nomination des membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations ;
Sur proposition du directeur général de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les membres du conseil d'administration du Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations nommés par arrêté du 21 mars 2007 sont prorogés dans leurs fonctions pour une durée supplémentaire d'un an à compter du 26 mars 2008.

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des solidarités.

Fait à Paris, le 25 mars 2008.

Pour le ministre du travail,
des relations sociales, de la famille
et de la solidarité et par délégation :
Le directeur général de l'action sociale,
J.-J. TRÉGOAT